



POSTULAT

Auteur	Guillaume Sonnati, PS/GC, Françoise Métrailler, Le Centre, Nathalie Cretton, Les Vert.e.s et Alexandre Cipolla, UDC
Objet	Chèque de formation continue de base pour les personnes « peu qualifiées » en Valais
Date	08/09/2023
Numéro	2023.09.318

Avec un marché du travail toujours plus exigeant et changeant rapidement, la formation continue devient toujours plus indispensable. En effet, chaque salarié, s'il désire rester à jour en matière de connaissances et compétences professionnelles, doit continuer à se former tout au long de sa carrière. Pour y parvenir, une palette de formations continues (de durées variables, dans de multiples secteurs d'activités, etc.), qu'il utilisera en fonction de sa réalité professionnelle, s'offre à lui. Bien souvent, conscientes de son importance, les entreprises, qu'elles soient privées ou publiques, encouragent leurs salariés à suivre des formations continues qu'elles financent parfois, afin de rester le plus possible compétitives dans un marché très concurrentiel.

Une statistique illustre à elle seule l'importance de la formation continue : quasi une personne sur 2 a suivi une formation continue durant l'année 2021 selon l'Office fédéral de la statistique. Sans prendre trop de risques, nous pouvons aussi supposer que la formation continue se développera de plus en plus dans le futur, afin de proposer au marché des salariés compétents et investis, condition sine qua non, pour maintenir une économie florissante. Des formations concernant autant les savoir-faire que les savoir-être continueront à être proposées par des organismes spécialisés. Les salariés poursuivront leur investissement dans des formations continues pour rester à la pointe et accroître leur employabilité.

Toutefois, un constat amer doit être posé sous ce soleil radieux de la formation continue ; il s'agit de la fréquentation de la formation continue par des personnes « peu qualifiées », dotées de compétences professionnelles « basiques », ainsi que d'un faible niveau de formation. En effet, comme le relèvent les experts du domaine, contrairement à leurs collègues bien formés, les personnes « peu qualifiées » fréquentent peu la formation continue, ce qui fragilise leur intégration professionnelle sur le long terme. Déjà initialement en difficulté sur le marché de l'emploi, la non-participation à la formation continue des personnes « peu qualifiées » accroît le risque d'obsolescence de leurs compétences et celui d'un licenciement.

Si nous désirons maintenir les personnes « peu qualifiées » sur le marché de l'emploi et répondre au besoin toujours plus important de main d'oeuvre des entreprises, il convient d'augmenter la participation à la formation continue de celles-ci. Pour ce faire, un modèle de chèque de formation continue de base, inspiré du concept fribourgeois, pourrait être instauré par le Service de la formation professionnelle avec des organismes spécialisés dans ce secteur d'activités. Concrètement, le modèle fribourgeois finance par année à hauteur de 500 frs une formation continue de base (en français, en calcul, en numérique, en compétences pratiques, etc.) à chaque personne « peu qualifiée » selon des critères définis. Ainsi, les personnes « peu qualifiées » peuvent s'investir dans une formation continue de qualité, sans grever leur budget qui est déjà plus que limité. Elles peuvent donc renforcer leurs connaissances et compétences basiques, ce qui accroît leur employabilité et réduit en conséquence les risques d'exclusion du marché du travail.

Conclusion

Préoccupés par cette problématique, les postulants demandent au Conseil d'Etat d'instaurer, avec les organismes spécialisés dans ce secteur d'activités, un modèle de chèque de formation continue de base destiné à des personnes « peu qualifiées » en tenant compte de leurs besoins spécifiques d'une part et de la réalité budgétaire du Canton d'autre part.